

# L'Etat EN BOURGOGNE



N°15 - JUILLET 2008



*Au moment où je prends mes fonctions, ce numéro de « L'Etat en Bourgogne » me donne l'occasion de dire l'importance de la communication dans les services de l'Etat. Si l'Etat doit faire ce qu'il dit, il doit aussi dire ce qu'il fait. Dans un contexte marqué par l'accélération de la vitesse de transmission des données et par une attente croissante de nos concitoyens en matière de transparence, l'action publique doit, plus que jamais, s'entendre « communication comprise ». C'est naturellement le rôle de cette lettre d'information. C'est aussi le rôle du site Internet de la préfecture, que j'ai souhaité profondément renouveler en fusionnant les deux sites pré-existants de la préfecture de région et de la préfecture de la Côte-d'Or.*

*Vous trouverez dans ce numéro un dossier thématique consacré à un thème pour lequel l'Etat est un partenaire méconnu mais important : le sport et la vie associative. A une époque où nous nous préoccupons de cohésion sociale, de lien social, il est bien légitime que l'Etat soutienne avec détermination le mouvement associatif et le mouvement sportif. Qu'il s'agisse de financer les activités sportives périscolaires, de soutenir les initiatives portées par la jeunesse, ou encore de lutter contre le dopage, l'action de l'Etat est multiforme et recouvre tous les domaines de la vie associative. Cette action me paraît particulièrement bienvenue dans une région, la Bourgogne, qui bénéficie d'une forte tradition sportive tant chez les professionnels que chez les amateurs.*

*Que la période estivale qui commence soit propice au plein épanouissement de chacune et chacun d'entre vous.*

**Christian de LAVERNÉE,**  
*Préfet de la Région Bourgogne,  
Préfet de la Côte-d'Or*

## Dossier spécial

### LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU SPORT ET À LA VIE ASSOCIATIVE



## Sommaire

Alex et Olivia, trois engagements citoyens	p 2
Achats publics responsables : une vingtaine d'acteurs s'engagent dans le Défi !	p 2
Sécurité gaz : opération de contrôles des chantiers	p 2
Journées Européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2008 dans toute la Bourgogne	p 7
Mesurer les débits des cours d'eau bourguignons...	p 7
Naissance de la DGFIP	p 7
Usage de produits stupéfiants au volant : une convention de partenariat signée avec le CHU de Dijon	p 7
Agenda	p 8
Réception des maires de la Côte-d'Or nouvellement élus	p 8
Record pour les logements sociaux en Côte-d'Or	p 8
Arrivées, départs...	p 8



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE  
PREFECTURE DE LA COTE D'OR

## ALEX ET OLIVIA, TROIS ENGAGEMENTS CITOYENS

S'ENGAGER



Un projet pédagogique vient d'être réalisé par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique - Comité Régional d'Information et de Communication - (CRICOM), représenté par son président, Jacqueline ESCARD, Trésorier payeur général de la région Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale - Académie de Dijon, représenté par Florence LEGROS, Recteur de l'académie de Dijon.

Destiné aux professeurs d'histoire géographie et d'instruction civique des classes de troisième, il a pour objectif de développer la culture économique chez de futurs citoyens : les collégiens. Créé en Bourgogne, ce projet est testé en 2008 dans notre région.

### Il se présente sous la forme d'une valisette qui contient :

- Trente cahiers élèves de vingt pages, présentant de manière ludique les trois thèmes : le civisme fiscal, la conso responsabilité, (consommation), l'éco participation, (développement durable).
- Un livret du professeur donnant les principaux « savoirs » pour animer le cours. Chacun des thèmes y est abordé de façon pédagogique, afin que le professeur puisse donner des repères et développer aussi chez les élèves à la fois les savoir faire et les savoir être.
- Un quiz pour les élèves qui permet aux professeurs d'évaluer le niveau des élèves.
- Une fiche d'évaluation qui donne la parole aux professeurs, afin d'évaluer en mai 2008, les résultats de cette action et sa portée.

## ACHATS PUBLICS RESPONSABLES : UNE VINGTAIN D'ACTEURS S'ENGAGENT DANS LE DÉFI !

S'ENGAGER

Dans la droite ligne de la stratégie nationale de développement durable adoptée en juin 2003 et actualisée en 2006, le nouveau code des marchés publics publié le 4 août 2006 a posé comme principe la nécessité pour les acheteurs publics de définir leurs besoins en prenant en compte les objectifs du développement durable. Relancée avec le Grenelle de l'environnement, la question de l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans les politiques publiques, comme dans les achats publics, est encore loin d'être une pratique généralisée. Pourtant avec près de 120 milliards d'euros par an, soit 15 % du PIB, la commande publique peut jouer un rôle prépondérant dans l'émergence de produits et de services éco-responsables réduisant ainsi l'impact sur l'environnement.

A la veille de la semaine du développement durable consacrée cette année à la production et la consommation durables, le « réseau régional bourguignon sur la commande publique durable » (rassemblant services de l'Etat, établissements publics, collectivités et Alterre) a lancé une opération nommée « le Défi » !

« Le Défi » propose à toute administration un accompagnement sous forme d'une formation, d'un appui personnalisé sur des

aspects juridiques, techniques, organisationnels et une mise en relation avec d'autres acheteurs publics concernés par cette démarche, créant ainsi une véritable mutualisation des savoirs et des pratiques au niveau régional.

D'ores et déjà, plusieurs services de l'Etat et établissements publics ont relevé le Défi sur la période 2008-2009 pour des marchés de fournitures, mobilier de bureau, véhicules, restauration collective, textiles, produits d'entretien, travaux de bâtiments ou encore services de livraison.

Ainsi, les services de la DRASS, de la DDASS et de l'ARH, bientôt regroupés sur un seul site dans le quartier des Grésilles, ont-ils choisi, pour leurs espaces de réunion, de passer commande de matériel répondant aux critères de développement durable. Par ailleurs, ils se sont aussi lancés dans un second défi, celui de la restauration, qui intégrera des critères de choix relevant du développement durable.

**Depuis fin mai, ces précurseurs ont été rejoints par une liste de collectivités territoriales qui se sont engagées à leur tour dans cette démarche, créant ainsi une véritable dynamique en Bourgogne sur les achats socialement et écologiquement responsables.**

## SÉCURITÉ GAZ : OPÉRATION DE CONTRÔLES DES CHANTIERS

PROTÉGER

De manière trop fréquente, des canalisations de distribution de gaz sont endommagées à l'occasion de travaux à proximité, avec des conséquences plus ou moins graves (évacuation de personnes au voisinage, interruption de circulation, dégâts matériels, victimes...).

Malgré les efforts accomplis quotidiennement par l'ensemble des acteurs concernés (exploitants de réseaux, entreprises, maîtres d'œuvre ou d'ouvrage,...), le caractère récurrent de ces accidents exige de renforcer encore plus la vigilance de tous à cet égard, compte-tenu des enjeux de sécurité publique qui s'y attachent.

Dans ce contexte, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

a effectué fin mars, pendant quatre jours, une campagne de visites inopinées de chantiers. Cette action, initiée au niveau national, s'est prolongée par un contrôle des obligations réglementaires, réalisé sur des chantiers théâtre d'une fuite de gaz. Les constats effectués à ces occasions viendront alimenter les réflexions en cours sur une éventuelle évolution réglementaire.



### Rappel réglementaire (décret 91-1147 du 14 octobre 1991) :

Toute personne, entreprise ou particulier, qui creuse le sol à l'occasion de travaux (de terrassements, de sondage, de plantation, de pose de canalisation, de démolition, etc...) à proximité d'une canalisation de gaz, et de manière générale, d'un réseau souterrain, est tenue d'effectuer préalablement une **demande de renseignement** (au stade du projet) et une déclaration d'intention de **commencer les travaux** (DICT) (au stade des travaux) auprès des opérateurs, que le chantier projeté soit sous le domaine public ou non. **Le fait de réaliser des travaux sans DICT préalable constitue un délit au sens de l'article 121-3 du code pénal et est puni d'une amende de 25 000 €.**



## Le soutien de l'État au sport et à la vie associative

DOSSIER  
SPÉCIAL  
N°15



Les grands domaines dans lesquels s'exerce la vie associative sont aujourd'hui de plus en plus divers : le sport, la culture et les loisirs représentent à eux seuls plus de la moitié des associations en Bourgogne, suivis par le secteur social. Mais on note que se développent aussi de nouveaux domaines tels que les services aux entreprises et l'insertion par l'économique, extrêmement intéressants pour ce qu'ils apportent d'original et de novateur.

Les services du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative assurent, comme leur nom l'indique, des fonctions interministérielles qui intègrent dans notre région quatre délégués départementaux à la vie associative et le correspondant régional de la Délégation à l'économie sociale.

À ce titre, ils dispensent quotidiennement des conseils aux acteurs de la vie associative, qu'il s'agisse de porteurs de projets ou d'élus associatifs se posant des questions sur le fonctionnement de leur structure.

Mais ce sont bien sûr le sport et les loisirs qui constituent leurs principaux secteurs d'intervention, selon des modalités variées et complémentaires : subventions, contrôle réglementaire, mise en place de formations et, surtout, interventions de conseillers techniques spécialisés.

Ce sont ces différents aspects qui sont déclinés dans ce cahier spécial. Certains sont bien connus. D'autres moins. Tous témoignent de ce qu'apporte aujourd'hui aux usagers une administration de mission et de terrain, dont la première ambition est d'être réactive aux besoins de ses partenaires comme de l'ensemble de la population.

Christian PELLETIER

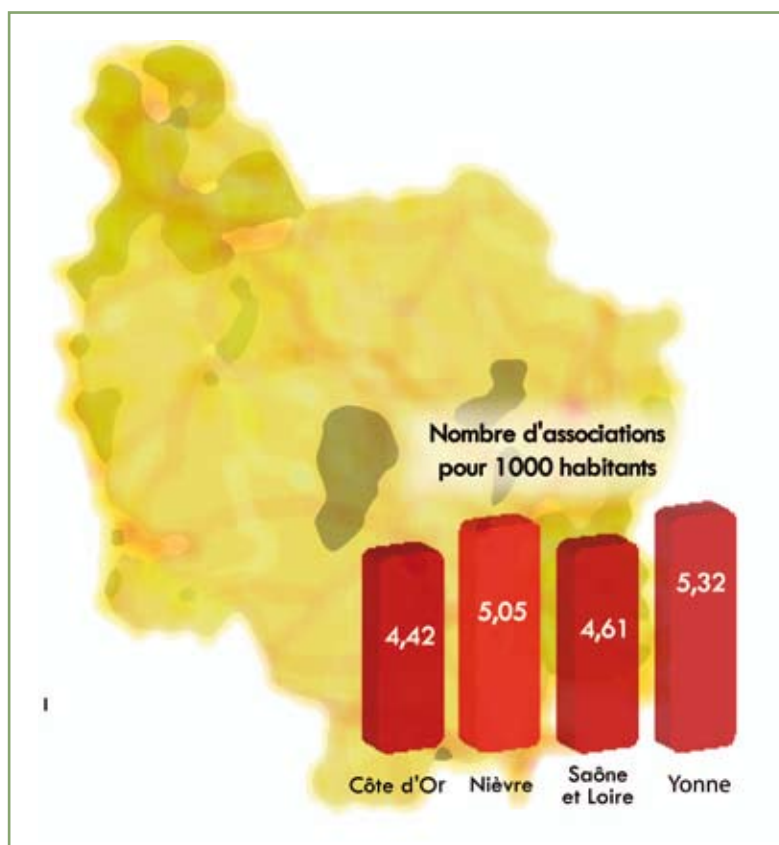
Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports

### UNE VITALITÉ ASSOCIATIVE QUI NE SE DÉMENT PAS

7702 : c'est le nombre précis d'associations recensées en Bourgogne au 1er janvier 2007. Plus d'un tiers agissent dans le domaine des sports et loisirs, 20 % dans la culture et l'audiovisuel, et 16 % dans le domaine social. Tous ces secteurs connaissent une grande vigueur, stimulée par les aides à l'emploi qui ont souvent permis depuis une dizaine d'années de salarier une ou deux personnes, plus parfois, de les former et de les maintenir dans l'emploi (rôle des Dispositifs locaux d'accompagnement) : 40 % des associations emploient au moins un salarié, contre 12 % seulement il y a dix ans.

**La répartition des associations est conforme à l'importance démographique :** la Saône-et-Loire (2511) et la Côte-d'Or (2240) précèdent l'Yonne (1814) et la Nièvre (1137).

Mais ces deux derniers départements ont une densité associative supérieure aux autres comparés au nombre d'habitants. La vie associative est en effet particulièrement dense en milieu rural, ce qui est un facteur important d'équilibre social.



# Le sport, en tête dans le champ associatif

À lui seul, le sport représente un quart des associations existantes.

En Bourgogne, l'État lui apporte un soutien qui passe par des subventions à hauteur de 4 millions d'euros par an, en intégrant les crédits du Centre National pour le Développement du Sport, une structure paritaire qui associe le mouvement sportif. L'une de ses priorités pour 2008 porte sur les activités sportives périscolaires, afin de lutter contre le phénomène des « orphelins de seize heures ».

**Mais l'aide de l'État passe par bien d'autres modes d'intervention :**

## UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE : LE RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

En 2004, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a engagé sur le territoire national une opération de recensement de l'intégralité des équipements sportifs publics et privés en y adjoignant les espaces et les sites de pratiques. En région, ce travail est assuré par les services de l'État (DRDJS-DDJS) avec le concours du Comité régional olympique et sportif (CROS). On a été recensés 10 645 équipements, espaces et sites de pratique sportive en Bourgogne, avec en tête terrains de football, de rugby et courts de tennis. 71 % des communes disposent aujourd'hui d'un équipement sportif.

En savoir plus <http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr> et <http://www.cros.bourgogne.com>



## LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS : UNE SOLUTION QUI FAIT SON CHEMIN

Dans le sport, les besoins en encadrement sont nombreux mais se concrétisent rarement en offres d'emplois à plein temps.

**C'est pourquoi, la DRDJS encourage les structures employeuses, dont les ressources sont souvent limitées, à se regrouper pour mutualiser la demande. En partenariat avec l'association profession sport, animation, loisirs et culture de Côte-d'Or (APSALC 21) et le Centre de ressources et d'informations des bénévoles (CRIB) un site d'accompagnement à la création de groupements d'employeurs a été créé :** <http://www.info-asso.org/ge>.

À ce jour 11 groupements existent en Côte-d'Or.

## SPORTS DE NATURE ET ACCESSIBILITÉ : LE MORVAN EN POINTE

Au cœur de la Bourgogne, le Morvan se prête idéalement à la pratique des sports de nature. Les services de la Jeunesse et des Sports ont signé avec le Parc naturel régional du Morvan une convention, « Morvan pour tous » qui propose un programme de développement durable permettant l'intégration des personnes handicapées, avec une offre de loisirs adaptée utilisant les ressources naturelles des sites du Morvan et aménageant des équipements spécialisés pour que tous, valides et non-valides, puissent en bénéficier.

Une association, DREAM, organise chaque année en septembre un raid handi-valide à travers le Morvan associant différentes disciplines et proposant un hébergement dans le superbe Domaine de Velotte à Brassy (Nièvre), un équipement collectif entièrement praticable par les handicapés.

## SPORT ET HANDICAP : ÇA AVANCE

De plus en plus, les handicapés s'intéressent à la pratique sportive car cela leur permet de rompre un isolement social, culturel et sensoriel au quotidien. Les clubs sportifs répondent présents...

Dernière initiative en date (soutenue par plusieurs prix régionaux), le Tandem club dijonnais développe depuis quelques mois la pratique sportive du tandem en associant cyclistes-guides et non-voyants.



Le site <http://www.handiguide.gouv.fr> recense l'ensemble des structures proposant des activités sportives aux personnes en situation de handicap. Le classement est fait par région puis par activité.

## ET LA FORMATION ?

Aujourd'hui, tout encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération passe nécessairement par un professionnel qualifié.

Une vaste refonte des diplômes entreprise il y a deux ans, a permis d'offrir une architecture cohérente qui va du brevet d'aptitude d'assistant-animateur (BAPAAT, de niveau BEP) au diplôme d'État supérieur (de niveau licence). Une grande gamme de spécialités est offerte à ceux qui souhaitent faire du sport et de l'animation leur métier. **Au centre de celle-ci, un brevet professionnel (BPJEPS) en unités capitalisables qui propose des options telles que activités physiques pour tous, activités équestres ou animations sociales.**

# Des activités pour les jeunes

## LA PROMOTION DE LA LECTURE

À côté de l'école, les enfants et les adolescents fréquentent des centres de loisirs ou des centres de vacances qui peuvent être l'occasion de découvrir la lecture. Ainsi, le Centre régional d'éducation populaire de sport (CREPS) de Mâcon propose chaque année des rencontres et des formations pour les différents médiateurs du livre, bénévoles ou professionnels. On y aborde lectures à voix haute, récits de vie, compte, slam, albums, collages numériques etc...

À Chalon-sur-Saône, une association, Livralire, travaille avec la DDJS pour la diffusion du livre de jeunesse dans les structures de loisirs.

**Ces initiatives ont essaimé dans tous les départements de la région, où les animateurs peuvent bénéficier de prêts d'ouvrage et de conseil pour des animations lecture.**

## A CHENÔVE, UNE MJC SUR LE FRONT DE LA PRÉVENTION

Mener une action de prévention des addictions en direction des jeunes sans tomber dans l'écueil du discours moralisateur n'est jamais simple. C'est pourtant ce défi qu'a relevé la MJC de Chenôve, en expérimentant une idée originale : faire réaliser ce projet par des jeunes. Celui-ci, mené en partenariat avec la compagnie Hautnah et le Centre d'information régionale sur les drogues et les dépendances de Bourgogne (CIRDD), a pris la forme d'un spectacle, «Il était une fois... une addiction». **Conçu pour servir de support à des débats avec les jeunes, il devrait être proposé prochainement dans plusieurs structures socioculturelles du département.**

## ILS ONT ENVIE D'AGIR

Le Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative soutient les projets des jeunes, qu'ils soient à caractère artistique, social ou de loisirs. **Deux niveaux existent :**

- le Fonds local d'aide à l'initiative des jeunes (FLAI) associe les services de la Jeunesse et des Sports, les CAF, un certain nombre de communes et d'associations. Les 13-25 ans se voient proposer un accompagnement au terme duquel le financement peut atteindre 800 €. En Côte-d'Or, 200 jeunes environ en bénéficient chaque année. Dans l'Yonne, ce dispositif intitulé «Défi de l'Yonne» permet à des jeunes de bénéficier, pour le montage de leurs projets, de l'appui de personnes formées par la DDJS.

- le Défi Jeunes, destiné aux 18-30 ans, est axé sur les créations d'entreprises et les projets culturels. Le montant des aides peut atteindre 8500 €, avec l'impératif de réunir 30 % du montant demandé en parrainages.

## POUR UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ACTIVE

Attiser le plaisir de découvrir et de comprendre les phénomènes de l'environnement, développer l'esprit critique et l'autonomie de l'enfant, encourager l'échange et la coopération dans un groupe sont autant d'objectifs poursuivis par les projets éducatifs et pédagogiques des centres de vacances de loisirs. Les activités scientifiques et techniques constituent un moyen original et ludique de répondre à ces objectifs, de la rencontre avec un chercheur à la réalisation d'expériences en passant par la visite d'un musée spécialisé. **À la DRJS, un conseiller accompagne les animateurs de centres de vacances de loisirs dans la conception et la réalisation de leurs projets sur cette thématique.**



## UNE FORMATION AUX ARTS PLASTIQUES POUR LES ANIMATEURS SOCIOCULTURELS



La DDJS de la Nièvre et la Fédération départementale des centres sociaux ont mis en œuvre en 2007 une formation qualifiante à la pratique des arts plastiques, destinée aux animateurs des structures d'animation enfance-jeunesse,

avec des contenus tels que «Masques et costumes» ou «jouer avec les musées».

Cette initiative, reposant sur des collaborations de grande qualité (Centre Pompidou, musées de Varzy, Clamecy et Bibracte, Centre d'art contemporain de Pougues les Eaux...) permet dorénavant à un réseau d'animateurs de mettre en place des ateliers culturels à travers tout le département.

## À LA DÉCOUVERTE DE L'EUROPE

La Commission européenne consacre l'un de ses programmes à la promotion de la citoyenneté active et la mobilité des jeunes et des professionnels de la jeunesse. Avec 885 millions d'euros sur sept ans, le Programme européen jeunesse en action (PEJA) permet de soutenir des projets de rencontres, de volontariat ou de formation autour de thèmes variés : arts et cultures, sports, santé, environnement, lutte contre les exclusions...

Outre le correspondant régional du programme en poste à la DRJS de Bourgogne, le PEJA s'appuie sur un réseau de relais locaux d'information, à commencer par l'Union régionale de la fédération des œuvres laïques (URFOL) à Mâcon et le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) de Dijon.

Pour en savoir plus <http://www.jeunesseenaction.fr>

# Jeunesse et sports, une administration au service des associations

## 4 SERVICES, 2 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les services de la Jeunesse et des Sports sont désormais rattachés au Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. En Bourgogne, il existe une Direction régionale (qui est aussi Direction départementale pour la Côte-d'Or) et trois Directions départementales. Ce réseau est complété par deux Centres régionaux d'éducation populaire de sport (CREPS), à Dijon et à Mâcon, dédiés principalement à l'hébergement et l'entraînement des jeunes sportifs de haut niveau et à la formation des éducateurs sportifs. Mais ce sont aussi des lieux-ressource pour la vie associative régionale, qu'ils accueillent à l'occasion de réunions, forums etc.

## QUE REPRÉSENTE L'AIDE DE L'ÉTAT ?

Au plan régional, 1,6 million d'euros seront consacrés en 2008 aux activités pour la jeunesse et 5,5 millions au sport toutes aides confondues.

## ASSOCIATIONS = DIVERSITÉ

À la diversité des associations répondent la diversité des interventions de l'État en matière associative :

- **le soutien financier direct**, par voie de subventions
- **la mise à disposition de cadres**, pour des interventions ponctuelles ou par convention pour des collaborations de plus longue durée (notamment dans le cas du mouvement sportif)
- **plus généralement**, le conseil et l'accompagnement dans la phase de création d'une association ou du montage d'un projet
- **l'aide à la formation des cadres**, qu'il s'agisse de l'accès à des diplômes professionnels ou de modules adaptés à la demande des associations (par exemple sur la gestion, la fiscalité ou la responsabilité juridique des dirigeants...)
- **l'agrément**, reconnaissance des associations par les pouvoirs publics permettant aussi un contrôle de leur fonctionnement démocratique et de leur qualité pédagogique
- **un contrôle pouvant s'étendre aux activités**, s'agissant des associations organisant des activités sportives ou accueillant des mineurs.

## LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES À LA VIE ASSOCIATIVE

Depuis 1995, tous les services de la Jeunesse et des sports font également fonction de Délégation départementale à la vie associative. Cela suppose une connaissance transversale de tous les aspects pouvant concerner les associations, qui s'adressent aux DR ou DDJS pour poser des questions telles que :

- Combien faut-il être pour monter une association ?
- Peut-on monter une entreprise commerciale sous forme associative ?
- Que faire des biens restants après dissolution de l'association ?

Les différentes délégations départementales proposent régulièrement des formations aux bénévoles : dans la Nièvre, 23 modules différents sont proposés cette année par la DDJS, sur les thèmes les plus variés.

Dans l'Yonne, la DDJS est Délégation interservices et reçoit les déclarations des associations de l'arrondissement d'Auxerre.

Ce service a monté un observatoire départemental de la vie associative, qui permet de disposer d'outils sur les ressources humaines dans les associations, leur poids économique, leurs difficultés et leurs besoins. Cet outil précieux, tant pour le développement des associations que pour la conduite des politiques publiques notamment dans leur aspect territorial, sera étendu à l'ensemble de la région à l'automne 2008.

Site du portail régional des services :  
<http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr/>

## SUBV'NET, VERS LES SUBVENTIONS EN LIGNE

Depuis un an, l'État met progressivement en oeuvre un dispositif de dématérialisation des demandes de subventions, qui crée un guichet unique pour toutes les demandes de subventions émanant d'associations (au nombre de 1 250 000 chaque année en France). D'ores et déjà, il existe un dossier unique (CERFA 12156) recevable par tous les services de l'État et les établissements publics. Son extension est prévue pour 2009 à l'ensemble des organismes, pour faciliter les relations entre les services publics et leurs usagers associatifs.

## LES JEUNES DANS LES ASSOCIATIONS, UN ENJEU POUR L'AVENIR

Le renouvellement des cadres dans les instances dirigeantes des associations est aujourd'hui un enjeu fort. Or la loi permet désormais aux jeunes, même mineurs, de s'engager dans la vie associative. Afin de réfléchir à ces enjeux, les Foyers ruraux de la Côte-d'Or organisent les 28 et 29 novembre prochains au CREPS de Dijon un colloque sur l'engagement des jeunes.

Pour en savoir plus : Fédération départementale des foyers ruraux de la Côte-d'Or : 03 80 51 08 75 ou [fdfr21@wanadoo.fr](mailto:fdfr21@wanadoo.fr)



## LUTTE CONTRE L'USAGE DE PRODUITS STUPÉFIANTS AU VOLANT : UNE CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE AVEC LE CHU DE DIJON

CONTRÔLER

L'usage de produits stupéfiants lors de la conduite d'un véhicule est une cause assez méconnue de risque d'accident de la route au contraire des dangers liés à l'alcoolémie et à une vitesse excessive. La sécurité routière nécessitant une politique active de prévention, mais également de contrôles de la part des forces de l'ordre, la lutte contre la consommation de substances classées comme stupéfiants, à l'occasion de la conduite de véhicules, va donc être mieux prise en compte.

En effet, les tests salivaires annoncés par les pouvoirs publics, même s'ils ne sont pas encore totalement opérationnels, sont annoncés : ils seront utilisés lors des contrôles des automobilistes, avec des résultats d'analyses plus rapidement accessibles. La Préfecture de la Côte-d'Or, sans attendre, a souhaité signer une convention de partenariat avec le CHU de Dijon afin de mener

une politique active de lutte contre cette forme d'insécurité routière. Cette convention permet d'obtenir, à partir des prélèvements sanguins transmis tout au long de l'année au laboratoire du CHU, des analyses dont les résultats sont ensuite retransmis aux autorités compétentes dans un délai de 72 heures.

Depuis fin mars 2008, date du début de ce partenariat, onze analyses ont été effectuées.

Notons que le nombre de rétentions de permis pour usage de stupéfiants augmente significativement : en 2007, il y avait eu trois rétentions pour la période de janvier à avril contre dix-huit pour la même période en 2008.



## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2008 LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2008 DANS TOUTE LA BOURGOGNE

VISITER

La vingt-cinquième édition des Journées européennes du Patrimoine, qui se déroulera les 20 et 21 septembre 2008, est placée sous le thème **Patrimoine et création**.

Ce thème est l'occasion de mettre en valeur la relation existante entre ces deux domaines, ainsi que les possibilités de développement culturel et d'aménagement urbain et paysager mais aussi de mettre particulièrement en avant la politique culturelle conduite par les services de l'Etat en région.

Il peut être développé selon trois axes : la création artistique et culturelle dans le patrimoine (le patrimoine comme support de la création contemporaine), la création architecturale contemporaine dans un contexte historique ou encore les lieux patrimoniaux de création.

Cette année, la Bourgogne a également opté pour un thème spécifique : le patrimoine et l'eau, choisi par les Villes et Pays d'Art et d'Histoire de Bourgogne. Notre région est en effet particulièrement riche en cours d'eau : la Saône, la Loire ou même... le Suzon, le Canal de Bourgogne, des lacs... et quel château ne possède pas ses douves, son puits ou sa citerne, sans oublier son miroir d'eau ?

**Comme chaque année, un programme exhaustif sera proposé au grand public, disponible notamment dans les Offices de Tourisme de la région. Le TER de Bourgogne proposera un pass à 5 €, valable dans tous les transports régionaux pour une journée, et donnant droit à des réductions sur la plupart des sites.**

Pour tout complément d'information :

[www.journeesdupatrimoine.culture.fr](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr)  
[www.culture.gouv.fr/bourgogne](http://www.culture.gouv.fr/bourgogne)

## DU MOULINET À L'EFFET DOPPLER POUR MESURER LES DÉBITS DES COURS D'EAU BOURGUIGNONS... MESURES DE DÉBITS PAR ADCP (ACOUSTIC DOPPLER CURRENT PROFILER)

MESURER



Les profileurs acoustiques de vitesse à effet doppler (ADCP) mesurent les profils de la vitesse de l'eau en utilisant l'énergie acoustique : une impulsion d'énergie acoustique (« Ping ») est transmise dans l'eau et est réfléchi sur les particules en suspension. En mesurant la différence de phase entre l'onde émise l'écho retourné, l'ADCP détermine la vitesse de l'eau en tout point de la section, et le profil du fond du lit du cours d'eau. Connaissant alors les vitesses et la géométrie mouillée, l'ordinateur couplé à l'ADCP calcule instantanément le débit.

La DIREN Bourgogne possède cinq appareils de ce type pour explorer et mesurer les cours d'eau importants. Un sixième

est en cours d'acquisition pour un coût unitaire, hors équipement complémentaire, de l'ordre de 40 000 €.

Cette technique n'a pas vocation à remplacer les classiques jaugeages au moulinet, qui restent la méthode habituelle en Bourgogne. Mais elle permet d'étendre le champ des mesures à des sections de rivières jusqu'alors difficilement mesurables (interruption de la navigation, accès difficiles, mise en danger des hommes et du matériel...), et de gagner du temps.

Enfin la visualisation graphique sur place des résultats, ainsi que les calculs en temps réel, permettent d'affiner les mesures et de les fiabiliser.

## NAISSANCE

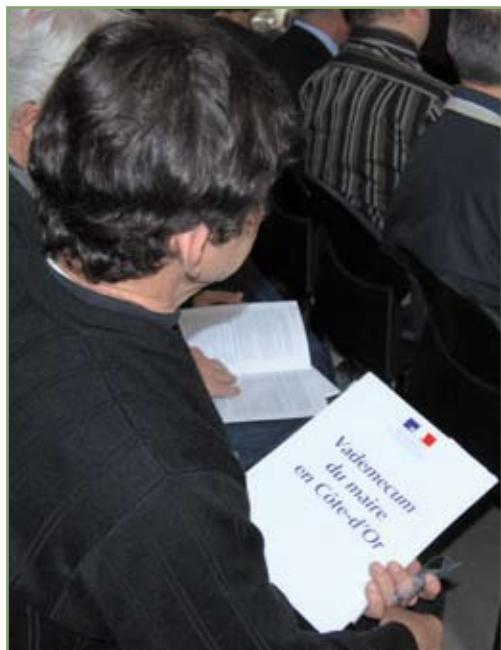
MODERNISER

Le 4 avril 2008, le Président de la République et Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ont annoncé la naissance de la DGFiP, **Direction Générale des Finances Publiques**, née de la fusion de la DGI (Direction Générale des Impôts) et de la DGCP (direction générale de la Comptabilité publique), au niveau local : DSF (Direction des Services Fiscaux) et Trésor public. **Cette fusion vise 4 objectifs prioritaires** : mieux répondre aux attentes des usagers, mieux répondre aux besoins des collectivités locales, améliorer la performance et l'efficacité des services, élargir les perspectives professionnelles des agents. Elle se traduit localement par la mise en place d'une **direction locale unique** (la Côte-d'Or sera l'un des huit départements préfigurant cette organisation) et celle de **services des impôts des particuliers** (la Saône et Loire va l'expérimenter au Creusot).

## ZOOM CÔTE D'OR

### RÉCEPTION DES MAIRES DE LA CÔTE-D'OR NOUVELLEMENT ÉLUS

ACCUEILLIR



Des réunions d'information et d'échanges destinées aux nouveaux maires du département de la Côte-d'Or ont été organisées à la sous-préfecture de Montbard, le vendredi 4 avril, à la Préfecture de Dijon, le vendredi 11 avril et à la sous-préfecture de Beaune, le jeudi 17 avril.

Les 264 maires nouvellement élus (sur 707) ont été reçus par le sous-préfet d'arrondissement, le Trésorier Payeur Général, et le Directeur départemental délégué de l'Équipement ainsi que les représentants des services de la Préfecture et des sous-préfectures qui seront leurs interlocuteurs privilégiés au cours de leur mandat.

Un dossier complet leur a été remis à cette occasion, comprenant une trentaine de fiches utiles à l'exercice de leur fonction, le nouvel organigramme de la Préfecture, un mémento du maire fourni par le Ministère de l'Intérieur, un mémento financier et fiscal fourni par la Trésorerie Générale, un organigramme de la DDE, ainsi qu'un CDROM spécifiquement créé par la Préfecture pour aider les maires dans le domaine de la sécurité civile.

75 % des nouveaux maires conviés ont répondu présents à cette réunion et n'ont pas manqué de poser un certain nombre de questions sur le budget, le rôle du maire en cas de crise et plus fortement encore sur l'intercommunalité, la désignation des membres des CCAS ou autres commissions d'appels d'offres.

L'État en Bourgogne – N°15 – JUILLET 2008  
Numéro ISSN : 1772-7626  
Consultable sur [www.bourgogne.pref.gouv.fr](http://www.bourgogne.pref.gouv.fr)

**Directeur de la publication :** Christian de Lavernée  
**Directeur de la rédaction :** Pierre Regnault de la Mothe  
**Coordination :** Cécile Hermier

**Comité de rédaction :** Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DRDJS), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Sophie Pujole (CRICOM), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veysseyre (DRAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

**Ont contribué à la rédaction des articles :**  
Rubrique « S'engager » : Colette Vallée (SGAR), Annie Tourolle (DRASS)  
Rubrique « Protéger » : Bruno Charpentier (DRIRE)  
Rubrique « Contrôler » : Régine Baudin (Préfecture)  
Rubrique « Mesurer » : Daniel Brigand (DIREN)  
« Arrivées, départs » : Chantal Mivelle, Maryse Pelletier, Christelle Soubry

Dossier « Le soutien de l'État au sport et à la vie associative » : Christian Pelletier, Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports, Fabrice Landry, Directeur régional adjoint, Alexis Monterrat, conseiller jeunesse et sport et l'ensemble du personnel de la DRDJS.

**Composition :** Digital Concept  
**Impression :** ICO

Ce document a été réalisé sous le label Imprim'Vert.  
Imprimé avec des encres végétales sur un papier blanchi sans chlore.

## AGENDA

**13 juillet 2008 :** Commémoration de la fête nationale  
**16 juillet 2008 :** Cérémonie en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'Humanité commis sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » (1940-1944)

**20 et 21 septembre 2008 :** 25<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine thème national « Patrimoine et création », thème régional « Le patrimoine et l'eau »

**10 au 12 octobre 2008 :** Opération « Lire en Fête » (thématique « Le livre de jeunesse et la lecture des jeunes »)

## RECORD

LOGER

**En forte hausse, la production de logements sociaux a atteint un record historique en 2007 avec 881 logements financés en Côte d'Or.**



Entre les périodes 2000-2004 et 2005-2007, le rythme d'engagement des programmes a plus que doublé, passant de 378 logements par an en moyenne, à 771 (dont 75 % sur l'agglomération dijonnaise).

Cette montée en puissance a été rendue possible par une mobilisation convergente de l'État (Direction départementale de l'Équipement), et des deux délégués de compétence de la gestion des aides à la pierre, le Grand Dijon et le Conseil général de la Côte-d'Or.

## ARRIVÉES, DÉPARTS...

### Bourgogne :

- M. Christian de LAVERNÉE, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, a succédé le 14 mai 2008 (installation officielle le 16 juin 2008) à M. Dominique BUR.
- M. Olivier GHEBALI, Délégué régional au Tourisme, a pris ses fonctions le 15 décembre 2007.
- M. Christian VANNIER, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2008.
- Mme Michelle CAZANOVE, Secrétaire Générale adjointe aux affaires régionales, a quitté ses fonctions le 27 juin 2008.
- Le Colonel Jean-Robert BAUQUIS, Commandant la Région de gendarmerie de Bourgogne, succédera le 1<sup>er</sup> août prochain au Général Amédée ROY.

### Saône et Loire :

- M. Michel LALANDE, Préfet de Saône et Loire, a succédé le 28 avril 2008 à Mme Anne MERLOZ.
- Mme Marie-Françoise LECAILLON, Secrétaire Général de la préfecture, a succédé le 5 mai 2008 à M. Michel HURLIN.
- M. Antoine FAVRE, Directeur des renseignements généraux, a pris ses fonctions le 31 mars 2008.

### Nièvre :

- M. Michel PAILLISSE, Secrétaire Général de la Préfecture, a succédé le 5 mai 2008 à M. Jean-Pierre GILLERY.
- M. Jean-Paul MARQUET, Directeur départemental des renseignements généraux, a succédé le 8 mars 2008 à M. Philippe BERRIER.

### Côte-d'Or :

- M. Dominique FORTEA-SANZ, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a quitté ses fonctions le 30 mai 2008.
- Mme Catherine QUINGUE-BOPPE, Sous-Préfète de Montbard, a été nommée le 13 juin 2008, en remplacement de M. Pierre BESNARD.
- M. François PERRAULT, Directeur départemental de la Sécurité Publique, a succédé le 16 juin 2008 à M. Patrick AUJOGUE.
- M. René-Paul LOMI, Directeur départemental des services vétérinaires, quittera ses fonctions le 17 août 2008.